

Santé au travail : passez à l'action !



TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES



LA SANTÉ DE VOTRE ENTREPRISE PASSE PAR LA SANTÉ DE VOS SALARIÉS

Pression économique, concurrence toujours plus forte, évolutions de la réglementation... Les difficultés que rencontrent les entreprises du transport routier de marchandises (TRM) sont bien réelles.

Dans ce contexte, il ne faut pas oublier la santé et la sécurité des salariés. Pour chaque accident, ce sont le fonctionnement et la rentabilité de votre entreprise qui sont touchés. Les conséquences peuvent être graves et coûter cher : absentéisme, climat social dégradé, camion immobilisé, recrutement en urgence d'un conducteur de remplacement, retard dans le planning, réorganisation des tournées, mauvaise image de l'entreprise, pénalités de retard...

DANS VOTRE PROFESSION :

PLUS DE

3 000 000

JOURNÉES PERDUES PAR AN

54%

DES ACCIDENTS DUS AUX
MANUTENTIONS MANUELLES

32%

DES ACCIDENTS
DUS AUX CHUTES

9 accidents sur 10

ONT LIEU VÉHICULE À L'ARRÊT

Source : Cnam

EN MOYENNE :

100

JOURS D'ARRÊT PAR ACCIDENT
DU TRAVAIL

309

JOURS D'ARRÊT
PAR MALADIE
PROFESSIONNELLE



LES PRINCIPAUX RISQUES



CHUTES DE LA CABINE
OU DE LA REMORQUE



DOULEURS AU DOS
ET AUX ARTICULATIONS

PASSEZ À L'ACTION

↓ **Formez les salariés aux pratiques d'utilisation des marches d'accès à la cabine (face au véhicule, mains libres et règle des trois points d'appui)**

- Choisissez des sols antidérapants pour les plateaux et les hayons.
- Équipez les véhicules et faites utiliser des systèmes de fermeture des bâches depuis le sol.
- Par défaut, pour les bennes, équipez les véhicules de passerelles sécurisées pour les accès en hauteur (garde-corps).
- Fournissez des gants et des chaussures de sécurité adaptés aux conducteurs.

↓ **Mettez à disposition de vos conducteurs des équipements qui facilitent les opérations de manutention des marchandises**

- Privilégiez la manutention mécanique en faisant l'acquisition de petits transpalettes électriques de livraison.
- Sensibilisez les clients à la nécessité de limiter le poids des charges à déplacer par transpalette manuel. Intégrez cet aspect dans les protocoles de sécurité.
- Formez les salariés à l'utilisation des outils de manutention et à la prévention des risques liés à l'activité physique (formation Prap).



COLLISIONS DANS LES ZONES DE CHARGEMENT OU DE MANŒUVRE

↓ **Précisez dans les protocoles de sécurité les emplacements d'attente du conducteur afin d'éviter qu'il se trouve dans les zones de manœuvre des chariots élévateurs**

- Intégrez des équipements permettant au conducteur de faire les manœuvres de sa cabine (sellette de sécurité à trois capteurs avec ouverture à distance et béquillage automatique).
- Assurez-vous que les conducteurs disposent des compétences et savoir-faire (Caces), pour la conduite en sécurité des chariots élévateurs.
- Fournissez des gilets haute visibilité et faites-les porter.



ACCIDENTS DE LA ROUTE

↓ **Prenez en compte la sécurité dans la négociation des délais de livraison**

- Organisez les déplacements en tenant compte des aléas de la circulation.
- Limitez les durées de conduite de nuit.
- Assurez une maintenance régulière des véhicules.
- Définissez une politique de choix des pneumatiques et de chaînage des véhicules.

DE BONNES RAISONS POUR AGIR

En améliorant la sécurité et les conditions de travail, vous :

- préservez votre santé et celle de vos collaborateurs ;
- améliorez la satisfaction et la motivation de votre équipe ;
- réduisez l'absentéisme et ses conséquences ;

- rendez le métier plus attractif ;
- améliorez la qualité du travail et de vos services.

De plus, vous vous mettez en conformité avec les exigences réglementaires.



- Les actions de prévention ne sont pas forcément coûteuses.
- Les accidents et les maladies professionnelles ne sont pas une fatalité.

- En améliorant les conditions de travail, vous gagnez en efficacité.
- Il existe des solutions de terrain et des bonnes pratiques à partager pour progresser.

DES SOLUTIONS POUR AGIR

→ **Un outil en ligne adapté à votre métier** pour :

- évaluer les risques professionnels ;
- réaliser et mettre à jour votre **document unique** ;
- mener des actions de prévention dans votre entreprise.



→ **Une sélection de publications**
(fiches pratiques, brochures, dépliants, etc.).



 www.inrs.fr/trm

→ **Un accompagnement et des aides financières** pour la mise en œuvre d'actions de prévention.

 www.ameli.fr/trm



En partenariat avec :

DÉVELOPPER
LA FORMATION TRANSPORT
ET LOGISTIQUE



**Institut national de recherche
et de sécurité pour la prévention
des accidents du travail
et des maladies professionnelles**
www.inrs.fr



**Assurance Maladie -
Risques professionnels**
www.ameli.fr/entreprise

Édition **INRS ED 6438** • 3^e édition • février 2026 • 2 000 ex. • ISBN 978-2-7389-3032-3 • Conception graphique : Clémentine Rocolle / les.reCreatives • Illustrations : Emilienne/lilapik.com • Imprimé par L'INRS